

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

2ème Commission n° 6

~~~~~

Séance du 27 juin 2016 (Après-Midi)

~~~~~

Date de la convocation : 13 mai 2016

PRESIDENT : Monsieur François SAUVADET

SECRETARE : Monsieur Charles BARRIERE

LIEU DE LA REUNION : salle des séances

MEMBRES PRESENTS : MM. Christophe AVENA, Michel BACHELARD, Lionel BARD, Mmes Marie-Claire BONNET-VALLET, Valérie BOUCHARD, M. Patrick CHAPUIS, Mme Emmanuelle COINT, M. Vincent DANCOURT, Mme Danielle DARFEUILLE, MM. Gilles DELEPAU, François-Xavier DUGOURD, Mmes Valérie DUREUIL, Martine EAP-DUPIN, M. Hamid EL HASSOUNI, Mme Anne ERSCHENS, MM. Marc FROT, André GERVAIS, Dominique GIRARD, Mmes Patricia GOURMAND, Dénia HAZHAZ, Catherine LOUIS, M. Christophe LUCAND, Mmes Céline MAGLICA, Christelle MEHEU, M. Dominique MICHEL, Mmes Béatrice MOINGEON-HERMARY, Anne PARENT, M. Pierre POILLOT, Mmes Colette POPARD, Laurence PORTE, M. Hubert POUILLON, Mmes Marie-Laure RAKIC, Christine RENAUDIN-JACQUES, MM. Paul ROBINAT, Ludovic ROCHETTE, Denis THOMAS, Laurent THOMAS, Mmes Jeannine TISSERANDOT, Céline TONOT.

MEMBRE EXCUSE :

MEMBRES EXCUSES et ayant donné délégation de vote : M. Hubert BRIGAND à Mme Valérie BOUCHARD, Mme Sandrine HILY à M. Hamid EL HASSOUNI, Mme Nathalie KOENDERS à M. Lionel BARD, M. Jean-Pierre REBOURGEON à M. Ludovic ROCHETTE, Mme Christine RICHARD à M. Laurent THOMAS.

RAPPORTEUR : Monsieur Dominique GIRARD

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

UNE AMBITION D'EQUILIBRE

UN AVENIR DURABLE

PLAN CLIMAT ENERGIE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CÔTE-D'OR

Par délibération du 25 mai 2012, le Conseil Général de la Côte-d'Or a décidé de lancer la démarche d'élaboration du Plan Climat Énergie Territorial (PCET), conformément à la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II.

L'Assemblée Départementale a souhaité que soit réalisé un PCET ambitieux, basé sur des actions relevant des compétences propres au Conseil Départemental (volet obligatoire) mais également sur des actions correspondant aux programmes d'accompagnement ayant une forte influence sur les enjeux climat et énergie (volet volontariste) comme par exemple, l'habitat, les transports, l'agriculture, la forêt et l'énergie.

La première étape du PCET a consisté en l'identification **des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)** imputables aux activités du territoire et les **enjeux énergie climat** qui y sont liés, afin d'élaborer le Profil Énergie Climat de la Côte-d'Or.

L'élaboration de ce document a permis d'initier une large concertation avec l'ensemble des partenaires : la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne (DREAL) et le Conseil Régional de Bourgogne, porteurs du Schéma Régional Climat Air Énergie, l'ADEME, le SICECO, les Chambres Consulaires, les associations et aussi avec les Services Départementaux impliqués sur certaines actions (habitat, transports, patrimoine, agriculture, forêt, énergie, précarité...).

Le Profil Énergie Climat de la Côte-d'Or a été présenté à l'ensemble des parties prenantes du territoire, les élus, les partenaires et les agents départementaux référents, lors d'une conférence de restitution des résultats le 24 juin 2013.

La présentation a été axée sur les **résultats du diagnostic** tout en intégrant des éléments de méthodologie adaptés et les précautions pédagogiques nécessaires. Une place importante a été accordée aux échanges avec les participants afin que **chacun s'approprie la démarche et les résultats**.

Pour une plus large concertation, ce document a été diffusé à l'ensemble des partenaires conviés, afin d'amener d'autres éléments d'analyse. Les contributions des partenaires ont été intégrées au Profil Énergie Climat, et ont permis de définir les orientations stratégiques.

En octobre 2013, le Conseil Général a validé le Profil Énergie Climat de la Côte-d'Or. Ce document a dressé le volet diagnostic et le volet stratégique pour l'élaboration d'un plan d'actions concret, co-construit avec les acteurs du territoire grâce à la tenue d'ateliers de concertation.

Ainsi, cent-quatre-vingt personnes représentant l'ensemble des partenaires internes et externes se sont mobilisées de novembre 2013 à février 2014 lors de la tenue d'ateliers, portant sur les thématiques suivantes :

- encourager un modèle agricole durable,
- se déplacer autrement en Côte-d'Or,
- structurer un territoire et un parc bâti adaptés,
- produire et consommer de manière responsable,
- tendre vers l'exemplarité du Conseil Départemental de la Côte-d'Or,
- mobiliser les acteurs économiques.

Une réunion de restitution de la concertation a eu lieu le 9 juillet 2014 et a rassemblé plus de soixante-dix participants.

La richesse des échanges et la transversalité des propositions issues de ce long travail ont abouti à un cahier de la concertation, qui a été soumis à l'ensemble des acteurs territoriaux, pour avis.

Grâce à leurs investissements, les propositions et remarques ont permis la rédaction de soixante-dix orientations d'actions conformément à la méthodologie qui avait été présentée lors du lancement de la démarche. Ces soixante-dix propositions ont été soumises et validées par le Conseil Régional de Bourgogne et la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement, et du Logement de Bourgogne.

L'étape suivante consistait à définir le plan d'action. Une réunion de travail a eu lieu regroupant les différentes Directions de l'Institution afin d'identifier les actions les plus pertinentes à mettre en œuvre dans ce premier Plan Climat. Il a été choisi de mobiliser, pour cette dernière étape, les Services Départementaux, ces derniers ayant une bonne connaissance du territoire, des acteurs et des enjeux. Au final, ce sont trente-cinq propositions de fiches actions qui ont été identifiées comme prioritaires.

Aussi, vous trouverez le contenu du Plan Climat Energie Territorial de la Côte-d'Or via le lien suivant :

<http://publicdoc.cg21.fr/get?k=l4UCEmw0iGa4Obs0VSh>

Ce plan d'actions (annexe), défini pour six ans, représente un vivier d'actions visant une optimisation énergétique du territoire, une adaptation du territoire, et permettra au Conseil Départemental de renforcer son exemplarité.

Il a reçu l'approbation de nos partenaires ainsi que l'avis positif de l'Etat (DREAL) et de la Région Bourgogne Franche-Comté au regard de la compatibilité du PCET avec le Schéma Régional Climat Air Energie.

Notons que le Conseil Départemental de la Côte-d'Or portera des actions, en accompagnera d'autres ou sera animateur du territoire en encourageant les partenaires à porter certaines actions.

Ce plan d'actions structuré, opérationnel et cohérent, permettra de répondre aux obligations de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV), qui renforce les objectifs de la loi Grenelle 2, en imposant une réduction des émissions de Gaz à Effets de Serre de 40 %, une augmentation de 30 % de l'efficacité énergétique et une augmentation de 32 % de la part des énergies renouvelables en 2030.

Par ailleurs, la loi TEPCV a confié la compétence d'élaboration et de mise en œuvre des Plans Climat Air Energie Territoriaux aux Communautés de Communes de 20 000 habitants et aux métropoles. Ce PCET du Conseil Départemental de la Côte-d'Or est donc un outil volontariste en matière de politiques locales, climat air et énergie.

La mise en œuvre du PCET du Conseil Départemental de la Côte-d'Or se fera à budget constant par l'application de politiques déjà existantes ou par le redéploiement de certains programmes.

Le PCET constituera le volet Énergie Climat du Schéma Départemental de Développement Durable (S3D) dont l'actualisation débutera à posteriori de l'adoption par l'Assemblée Départementale du PCET. Le Plan Climat sera présenté à l'ensemble de nos partenaires institutionnels, lors d'une conférence de restitution prévue prochainement. Durant cette conférence, les partenaires s'engageront pour le Climat en signant la charte d'engagement du PCET du Conseil Départemental.

En conclusion, je vous sou mets, pour approbation, le Plan Climat Énergie du Territoire de la Côte-d'Or, les trente-cinq actions qui le composent, et vous demande de me donner acte de la communication de cette démarche.

Sur proposition de la Commission Aménagement du Territoire, Economie, Logement, Agriculture et Développement Durable, le Conseil Départemental décide à l'unanimité, d'approuver le Plan Climat Énergie du Territoire de la Côte-d'Or, les trente-cinq actions le composant, et de donner acte au Président de la communication de cette démarche.

Pour extrait conforme

Le Président